

## PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)			
Propriétaire 1			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Propriétaire 2			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
LOGEMENT			
Adresse		Municipalité	Code postal
Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> Individuel/jumelé <input type="checkbox"/> Duplex <input type="checkbox"/> Maison en rangée <input type="checkbox"/> Copropriété (nombre de logements) : ____ <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____ Propriétaire du terrain <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : <input type="checkbox"/> Résidence d'accueil : ____ places (maximum 9) <input type="checkbox"/> Maison de chambres : ____ chambres (maximum 3)			
Valeur uniformisée du bâtiment* (excluant la valeur du terrain) : _____ \$ ( <b>Maximum 150 000 \$</b> ) *La valeur uniformisée est obtenue en multipliant la valeur du bâtiment inscrite sur l'avis d'évaluation municipale par le facteur comparatif. Pour les besoins du programme, l'année de référence est l'année civile qui précède l'année de la programmation au cours de laquelle le certificat d'admissibilité est délivré.			
Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale : _____ Année de construction : _____			
COMPOSITION DU MÉNAGE			
Propriétaire(s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint(e)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
Autres			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
3			/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____			
Êtes-vous d'ascendance autochtone ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			



TRAVAUX (SUITE)

DOCUMENT À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour chacun des occupants, vous devez joindre l'**avis de cotisation fédéral** complet de l'année civile qui précède la programmation concernée;

La MRC communiquera uniquement avec les propriétaires dont le dossier aura été sélectionné afin de planifier une visite de la propriété. Lors de la visite du bâtiment, une copie de la **déclaration de revenus fédérale** sera exigée pour chacun des occupants. D'autres renseignements pourront également être demandés lors de cette visite par l'inspecteur accrédité de la MRC de La Matanie.

Le cas échéant, certaines pièces justificatives pourraient s'avérer nécessaires, notamment pour une pension alimentaire ou un paiement de soutien non imposable, reçu ou versé (ex. : copie de l'ordonnance du tribunal ou de l'entente écrite).

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES		BESOIN D'AIDE ?	
<p><i>En signant ce formulaire, je déclare :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attester que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.</li> <li>• Consentir à l'utilisation des renseignements personnels recueillis dans ce formulaire (voir encadré sur la <b>PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b>).</li> </ul>		Pour toute autre information : Téléphone : 418-562-6734	
		(À l'usage de la MRC)	<b>Reçu à la MRC le</b> Année / Mois / Jour
Signature	Année / Mois / Jour		
X	X		
Signature	Année / Mois / Jour		
X	X		

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis par la MRC de La Matanie et la Société d'habitation du Québec ou par leurs partenaires sont nécessaires pour l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)*, de ses règlements afférents et des programmes adoptés en vertu de ceux-ci. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de l'aide financière demandée. La MRC et la SHQ ne communiqueront ces renseignements qu'à leurs membres du personnel autorisés ou à leurs partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*. Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la MRC de La Matanie.

**IMPORTANT** : Le formulaire complété et les documents à joindre doivent être retournés à votre municipalité ou à la MRC de La Matanie. L'étampe de réception de la MRC fera foi de la date de réception officielle. Une demande incomplète sera **irrecevable**.

## INFORMATIONS UTILES

- Revenu maximum selon la taille du ménage : (Revenu applicable selon tableau 2023 de la SHQ)
  - Couple ou 1 personne = 39 500 \$
  - 2 à 3 personnes sauf couple = 46 500 \$
  - 4 à 5 personnes = 52 500 \$
  - 6 personnes et plus = 59 500 \$
- La MRC de La Matanie est le territoire d'application du programme.
- La valeur uniformisée de l'habitation ne doit pas dépasser 150 000 \$
- L'aide financière peut atteindre un maximum de 20 000 \$ et jusqu'à 25 000\$ pour les ménages dont le revenu est inférieur ou égal au NRA.
- Le montant de l'aide financière est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel le propriétaire a droit. Ce pourcentage varie selon la différence entre le revenu du ménage et le NRA.
- Le coût des travaux admissible est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur déterminée par la SHQ.
- Un propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a reçu dans le passé une aide financière du programme RénoRégion (PRR) ou du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des cinq dernières années.
- Les travaux ne doivent pas débiter avant que la MRC délivre un certificat d'admissibilité confirmant l'aide financière.
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la RBQ et des numéros de TPS et de TVQ. L'entrepreneur ne doit pas être inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Les matériaux et la main-d'œuvre doivent être fournis par l'entrepreneur. Les matériaux doivent être neufs et de qualité standard.
- Les travaux doivent être complétés à la satisfaction de la SHQ dans les six mois suivant la délivrance du certificat d'admissibilité par la MRC de La Matanie.
- L'aide financière est versée par la MRC de La Matanie à la fin des travaux.
- Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour corriger les défauts majeures urgentes.
- Le logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeures.
- La sélection des demandes d'inscription sera effectuée en fonction des fonds disponibles et de la date de réception de la demande.

Le programme RénoRégion est financé par la Société d'habitation du Québec et, dans certains cas, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.